

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 17 octobre 2025

DÉLIBÉRATION – CA-2025-FORMATION-76

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **03 NOV. 2025**

Date de transmission : **03 NOV. 2025**

Date de réception rectorat : **03 NOV. 2025**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES CAPACITÉS D'ACCEUIL POUR LES ÉTUDES MÉDICALES ET DE LA RÉPARTITION DES PLACES EN FILIERE DE KINÉSITHÉRAPIE POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS EN LICENCE ACCÈS SANTÉ

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 octobre 2025 portant sur l'objet de la présente délibération ;
- VU** les annexes adossées à la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver la répartition des capacités d'accueil pour les études médicales et de la répartition des places en filière de kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Accès Santé telles que définies dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

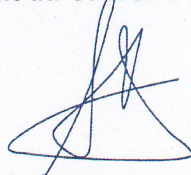
La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 17 octobre 2025

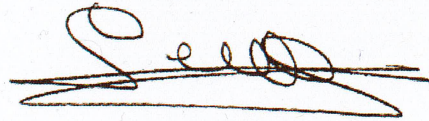
Fait à Créteil, le 17 octobre 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 32	DÉCOMPTÉ DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Votants : 30
Quorum : 17	Votes exprimés : 30
Membres présents : 21	Pour : 30
Membres représentés : 9	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 30	Abstention : 0

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Places en filière kiné 2025-2026

Ecoles publiques	Places L1	Places L2	Places L3	Places LAS disciplinaires	Total
IUK	11	8	4	2	25
ENKRE	10	2	0	0	12
IFMK APHP	8	0	0	0	8
Ecoles privées	Places L1	Places L2	Places L3	Places LAS disciplinaires	Total
IFMK Assas	18	4	3	0	25
IFMK-EF Meaux	10	5	2	0	17
EKP	13	7	6	3	29
IFMK CEERRF	10	5	3	2	20
IFMK EFOM	7	2	1	0	10
IFMEM Saint-Michel	7	2	1	2	12
Total	94	35	20	9	158

CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE MINIMALE EN 2^{ème} ANNEE MMOP ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026

Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études dans les filières suivantes à la rentrée universitaire **2026-2027** est :

	LSPS 1 ^{ère} année	LAS disciplinaire 1 ^{ère} année	LSPS 2 ^{ème} /3 ^{ème} année	LAS disciplinaire 2 ^{ème} /3 ^{ème} année	PASSERELLE (Passerelle santé/U.E/ hors U.E)
Médecine	115	10	77	10	12/2/4
Odontologie	10	0	5	1	NC
Pharmacie	15	3	32	6	NC
Maïeutique	3	2	3	2	NC
TOTAL	143	15	117	19	18

Le Doyen de la Faculté de Santé
Pierre WOLKENSTEIN

